



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Jeudi 16 Mai 2024**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Thierry CORROYER - Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY -
En visio (*en partie*) : MM. Stéphane BEGEL – Nicolas VUILLEMIN

Excusé : M. Michel BOURNEZ

Assistent : Mme Manon VIF – M. Guillaume COLIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle **électronique** du club avec l'accord du club adverse, **par le biais du module prévu dans Footclubs** jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES DES DEUX DERNIERES JOURNEES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

ENGAGEMENT – COUPE DE FRANCE 2024/2025

Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales) : **Clôture des engagements le 15 Juin 2024.**

OUVERTURE – CANDIDATURE JEUNES

Les possibles candidatures Jeunes sont ouvertes pour les compétitions **U18R, U17R, U16R, U15R, U14R, U13R et U18F R1**

➔ Ouverture le 17 Mai 2024

➔ Clôture le 4 Juin 2024

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 25930769 : R2 groupe C : MONTFAUCON/MORRE/GENNES – BESANCON FOOT 2 du 4 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 16 mai 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision donnant la perte du match par pénalité au club de BESANCON FOOT 2 (-1 pt, 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de MONTFAUCON/MORRE/GENNES (3 pts, 3 buts) en vertu de l'article 5 des règlements généraux LBFC.

Match n° 25915911 : R3 groupe A : COSNE UCS - SENS du 5 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 7 mai 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision validant le résultat de la rencontre.

Match n° 25917535 : R3 groupe C : IS/SELONGEY 3 – SENNECE LES MACON du 12 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 16 mai 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision validant le résultat de la rencontre.

Match n° 25923202 : R3 groupe E : ST VIT 2 – ORNANS 2 du 12 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 7 mai 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision validant le résultat de la rencontre.

1.2 – REPORTS

La commission décide de reporter la rencontre suivante au DIMANCHE 19 MAI 2024 à 15h00 :

R3 groupe B :

- 25927828 : COULANGES LES NEVERS – SNID 2

R3 groupe D :

- 26644287 : ROCHEFORT ATHLETIC – ARCADE FOOT

1.3 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

La Finale se déroule le **LUNDI 20 MAI 2024 à 18h45 au Stade BONAL à Montbéliard** (suite à la prise de connaissance de la décision du Bureau du 14 mai 2024).

BART (R2)	-	FC SOCHAUX MONTBELIARD 2 (N3)	FINALE
-----------	---	-------------------------------	--------

1.4 – COUPE INTERSPORT

La Finale se déroule le **LUNDI 20 MAI 2024 à 16h30 à l'Astragale à DIJON**.

ASM BELFORT 2	-	JURA SUD FOOT 2	FINALE
---------------	---	-----------------	--------

JEUNES

1.5 – CHAMPIONNATS

Match n° 25929759 : U17R1 groupe A : STADE AUXERRE – MONTCEAU du 9 mars 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régionale de Discipline & Travaux d'Intérêt Sportif du 20 avril 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision validant le résultat de la rencontre.

Match n° 25927889 : U17R1 groupe A : CHALON – SENS du 28 avril 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 2 mai 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision validant le résultat de la rencontre.

Match n° 25921206 : U16R1 : GUEUGNON - CHALON du 5 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 7 mai 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision donnant la perte du match par pénalité au club de CHALON (-1 pt, 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de GUEUGNON (3 pts, 3 buts).

Match n° 27781985 : U16R2 Promotion groupe A : SNID - PARON du 4 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 7 mai 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision validant le résultat de la rencontre.

Match n°27950450 : U18 Intersecteurs groupe B : SENNECEY LE GRAND - CHATENROY du 5 mai 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de SENNECEY LE GRAND.
La commission donne match perdu au club de SENNECEY LE GRAND (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de CHATENROY (3pts ; 3 buts).

Amende : 100 Euros pour forfait déclaré

1.6 – COUPE BFC U18 CREDIT AGRICOLE

La Finale se déroule le **LUNDI 20 MAI 2024 à 14h00 à l'Astragale à DIJON.**

RACING BESANCON (U18)	AJ AUXERRE (U17)	FINALE
-----------------------	------------------	--------

1.7 – COUPE BFC U16 CREDIT AGRICOLE

La Finale se déroule le **DIMANCHE 19 MAI 2024 à 17h00 au stade Christian Dousot à ST VIT.**

RACING BESANCON (R1)	ASPTT DIJON (R1)	FINALE
----------------------	------------------	--------

2- FEMININES

SENIORS

2.1 – REPORTS

[La commission décide de reporter la rencontre suivante au DIMANCHE 19 MAI 2024 à 15h00 :](#)

R2 Groupe B :

- 27718721 : CHEVREMONT – DANNEMARIE

2.2 – REGIONAL 1 FEMININE

Match n°25930904 : R1F : LONS RC – RACING BESANCON du 28 avril 2024

La commission prend connaissance de la non-tenu de la rencontre suite à un terrain impraticable – décision de l'officiel.

La commission sportive prend connaissance des résultats des dernières journées concernant les deux clubs. Au vu des obligations calendaires données par la FFF et prenant en considération que le résultat n'a aucune incidence au classement du championnat de Régional 1 Féminine, **la commission décide de ne pas fixer de date de report.**

La commission procède à l'homologation le classement du championnat REGIONAL 1F – 2023/2024 *sous réserve des dossiers en cours.*

La commission déclare l'équipe de **AUXERRE STADE** champion de R1F et représentant de la Ligue à la phase d'accession nationale D3F pour la saison 2023/2024.

2.3 – REGIONAL 2 FEMININE

Match n°27718690 : Régional 2 Féminine : JURA LACS F. – LONGVIC ALC 2 du 12 mai 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de JURA LACS F.

La commission donne match perdu au club de JURA LACS F (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de ALC LONGVIC (3pts ; 3 buts).

Amende : 80 Euros pour forfait déclaré

2.4 – COUPE FEMININE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

La Finale se déroule le **SAMEDI 18 MAI 2024 à 18H00 au stade du Château de Vignoles.**

US ST VIT (R1F)	-	AUXERRE STADE (R1F)	FINALE
-----------------	---	---------------------	--------

JEUNES

2.5 – U18F R1

Match n°27492113 : U18F R1 : Poule Elite : US BLANZY FEMININE – VESOUL FC du 11 Mai 2024

La commission prend connaissance du mail de l'arbitre de la rencontre nous informant de son déplacement sur le lieu de la rencontre et de l'absence des deux équipes.

La commission prend connaissance des éléments rapportés et décide de donner match perdu avec pénalité aux clubs de US BLANZY FEMININE et VESOUL FC (0 but, -1 point) pour avoir voulu reporter la rencontre sans accord officiel de la Ligue.

Amende pour les deux clubs : 130 euros + frais déplacement arbitre charge des 2 clubs

La commission procède à l'homologation le classement du championnat U18 R1F – 2023/2024 *sous réserve des dossiers en cours.*

La commission déclare l'équipe de **AUXERRE STADE** champion de U18F R1 et représentant de la Ligue à la phase d'accession nationale CNF19 pour la saison 2023/2024.

MATCH 1 ALLER : AUXERRE STADE / OGC NICE

MATCH 1 RETOUR : OGC NICE / AUXERRE STADE

Les matchs aller se joueront le dimanche 26 mai 2024 à 15h00 et les matchs retour le dimanche 2 juin 2024 à 15h00.

2.6 – COUPE U18F CREDIT AGRICOLE

La Finale se déroule le **SAMEDI 18 MAI 2024 à 15H00** au stade du **Château de Vignoles**.

RACING BESANCON (U18F R1)	-	FC SOCHAUX MONTBELIARD (U18F R1)	FINALE
---------------------------	---	----------------------------------	--------

3- FUTSAL

3.1 – REGIONAL 1 FUTSAL

Match n°27895423 : Régional 1 Futsal : Poule Elite : MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB – BESANCON ACADEMIE FUTSAL du 11 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la commission régional Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 16 mai 2024.

La commission prend connaissance de la décision confirmant le résultat du match.

Match n°26201331 : Régional 1 Futsal : Poule Elite : BESANCON ACADEMIE FUTSAL – HERICOURT S. GX du 08 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la commission régional Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 16 mai 2024.

La commission prend connaissance de la décision confirmant le résultat du match.

La commission procède à l'homologation de la Poule Elite du championnat REGIONAL 1 FUTSAL – 2023/2024 *sous réserve des dossiers en cours*.

La commission déclare l'équipe de **HERICOURT S. GX** champion de REGIONAL 1 FUTSAL et représentant de la Ligue à la phase d'accession nationale D2 FUTSAL pour la saison 2023/2024.

3.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE DE FUTSAL

Tirage au sort des ½ Finales de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se déroulent du 21 au 24 Mai 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

FC FUANS (R1 Promotion)	-	MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB (R1 Elite)	MATCH 1
HERICOURT S. GX (R1 Elite)	-	BESANCON SPORTING FUTSAL (R1 Elite)	MATCH 2

La finale de Coupe BFC FUTSAL est programmée le Samedi 15 Juin 2024 au Gymnase Sellenet à DIJON.

Match n°28152281 : Coupe BFC Futsal : ½ Finale : FC FUANS – MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB du 24 mai 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre au 20 mai 2024 à 18h30 au Gymnase d'Orchamps Vennes.

4- CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF

La commission rappelle les règles générales de ce challenge mises en place en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

CHAPITRE 2 – MALUS

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football applique l'Annexe 2 des RG de la FFF « Règlement disciplinaire et barème disciplinaire des sanctions de référence pour comportement antisportif ».

La Commission Sportive établira un classement tout au long de la saison sportive, au vu des sanctions prononcées par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, selon les modalités suivantes :

ARTICLE 36 Ter – CHAMPS D'APPLICATION

Les équipes et les faits pris en compte sont définis dans le tableau ci-après :

	Pénalisation des mauvais comportements
Domaine d'application	Totalité des matchs de championnats ayant eu un commencement d'exécution dans chacun des groupes
Compétitions concernées	-Championnats Seniors Masculins (R1, R2, R3) et Féminines (R1F, R2F) - Championnats Football Diversifié (R1 FUTSAL)
Assujettis pris en compte	Uniquement les licenciés inscrits sur la feuille de match

ARTICLE 36 Quarter – CRITERES DE CLASSEMENT

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 13 Equipes	Groupe de 12 Equipes	Groupe de 11 équipes	Groupe de 10 Equipes	Groupe de 8 Equipes et en dessous	Malus au classement
De 126 à 150	De 113 à 137	De 101 à 125	De 88 à 112	De 76 à 100	De 51 à 75	Un (1) point
De 151 à 175	De 138 à 162	De 126 à 150	De 113 à 137	De 101 à 125	De 76 à 100	Deux (2) points
De 176 à 200	De 163 à 187	De 151 à 175	De 138 à 162	De 126 à 150	De 101 à 125	Trois (3) points
		Et ainsi de suite ...				
		Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison				

RETRAIT DE POINTS

Il est précisé que pour les groupes intermédiaires (impairs), pour la base de retrait de points, il conviendra de recourir à un calcul basé sur le principe de proportionnalité,

CAS PARTICULIERS

En cas de sanctions par un/des retrait(s) de point(s) par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, la méthode d'application sera la suivante :

1. Maintien du retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,
2. Calcul du barème en ne tenant pas compte du match ayant entraîné le retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,

Un avertissement y compris 3 ^{ème} avertissement entraînant le match de suspension	Un (1) point
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Suspension à temps	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple – 18 mois de suspension = (150 + (80 :2)=190 points)
Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) points
Autres sanctions listées aux articles 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	De cinq (5) points jusqu'à l'exclusion du challenge de l'Esprit Sportif à l'appréciation de la Commission Discipline.

3. Calcul du malus découlant du barème,
4. Somme du retrait de point(s) direct et du malus, ne pouvant pas excéder 12 points de retraits.

		Retrait de point(s) appliqué au classement au 16 mai 2024 – Voir Annexe 1 (sous réserve des procédures en cours) (avec rappel des points au classement du Challenge de l'Esprit Sportif MDS)					
Division	Clubs	06-févr	09-avr	02-mai	16-mai	juin	TOTAL
R1 Herbelin (groupe à 13)	FC Noidanais		2 -142				2
R1 Herbelin	FC Sens			1 -115			1
R1 Herbelin (groupe à 13)	FC 4 Rivières				1 -113		1
R2	FC Montceau 2	12 -1 774					12
R2	Quetigny 2	1 -101		1 -132			2
R2 (groupe à 11)	Besançon Football 2		1 -92				1
R2 (groupe à 11)	St Jean de Losne		1 -92	1 -117			2
R2 (groupe à 11)	Château de Joux		1 -95				1
R2 (groupe à 11)	Poligny Grimont			1 -99			1

R2 (groupe à 11)	ASPTT Dijon 2			1 -88			1
R2	Avallon			2 -127			2
R2	Bart				1 -101		1
R3	Jura Dolois 3	1 -106			1 -126		2
R3	Team Montceau	3 -163		1 -185			4
R3	Sennecey le Grand		1 -104				1
R3	FC Mâcon		1 -108				1
R3	Exincourt Taillecourt		1 -114		1 -141		2
R3	Audeux Pel. Pouilley les Vignes		1 -122		1 -127		2
R3	St Vit 2			1 -103			1
R3	Le Breuil			1 -106			1
R3 (groupe à 13)	Lons le Saunier 2			1 -114			1
R3 (groupe à 13)	Mervans			1 -120			1
R3 (groupe à 13)	Monmorot				1 -129		1
R3	Montchanin JSMO				1 -125		1
R1 Futsal	Herisport Futsal		1 -61				1
R1 Futsal	Futsal Dijon Métropole		1 -70				1
R1 Futsal	Futsal Club Dijon Clénay		2 -84				2
R1 Futsal	Besancon Academie Futsal				1 -63		1

5- FONCTIONNEMENT FMI

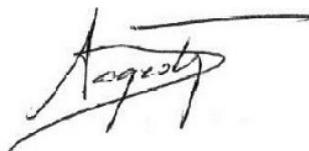
Transmission tardive :

IS/SELONGEY 3 : amende de 20 Euros (R3 groupe C match n° 25917532)

Non envoi constat d'échec :

IS/SELONGEY 3 : amende de 30 Euros (R3 groupe C match n° 25917532)

**Le Président Commission
Régionale Sportive**



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et 3de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football